

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

La sixième session de l'Assemblée générale

L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE de l'Assemblée générale s'est ouverte à Paris le 6 novembre. Le numéro d'octobre d'*Affaires extérieures* renfermait un résumé des points les plus importants qui figuraient à l'ordre du jour provisoire. Depuis, neuf autres points y ont été ajoutés. L'Assemblée a la faculté d'inscrire à son ordre du jour tous autres points qu'elle juge être d'un caractère « important et urgent ».

L'ordre du jour supplémentaire renferme plusieurs sujets importants: admission de nouveaux membres; prétendue violation de la Charte et de la Déclaration des droits de l'homme au Maroc; projet de protocole relatif au statut des apatrides; mesures financières et économiques à l'égard de l'Erythrée découlant du traité de paix avec l'Italie; révision du règlement intérieur de l'Assemblée relativement aux questions d'ordre juridique et de rédaction.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures est le chef de la délégation canadienne. Les autres représentants sont:

L'honorable S. S. Garson, député, ministre de la Justice et chef suppléant de la délégation;

Le sénateur J.-R. Hurtubise, M.D., C.M.;

M. Maurice Bourget, député aux Communes;

M^{me} R. J. Marshall, LL.D., ancienne présidente du *National Council of Women*.

Les représentants suppléants du Canada sont:

M. Colin Bennett, député aux Communes;

M. T. A. Stone, ministre du Canada en Suède;

M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies;

M. R. M. Macdonnell, ministre à l'ambassade du Canada à Paris;

M. J. F. Parkinson, représentant du Canada auprès de l'OECE et du Bureau économique et financier de l'OTAN.

Deux conseillers parlementaires font aussi partie de la délégation:

M. F. H. Larson, député aux Communes;

Le major-général G. R. Pearkes, V.C., C.B.E., D.S.O., M.C., député aux Communes.

La Journée des Nations Unies

Le 24 octobre, Journée des Nations Unies, le drapeau de l'ONU a flotté toute la journée devant l'édifice du Parlement à Ottawa. Dans une déclaration qu'il a faite à cette occasion, le Premier ministre s'est exprimé en ces termes:

Les citoyens de toutes les nations célèbrent aujourd'hui le sixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies qui a inauguré un régime de coopération internationale sans précédent dans l'histoire du monde. Cet anniversaire est d'autant plus significatif qu'il arrive à un moment où les Nations Unies traversent une crise prolongée. Depuis seize mois, le principe du recours à des mesures collectives efficaces destinées à maintenir la paix et la sécurité est mis à l'épreuve en Corée. En s'opposant à l'agression en cet endroit, les Nations Unies ont réconforté les peuples menacés dans d'autres parties du monde, tout en faisant un pas en avant dans ce long acheminement vers la paix universelle.

Dans d'autres domaines, les Nations Unies et les diverses institutions spécialisées multiplient leurs efforts pour relever les niveaux de vie, améliorer la santé, développer l'autonomie dans les régions coloniales et assurer le respect des droits